



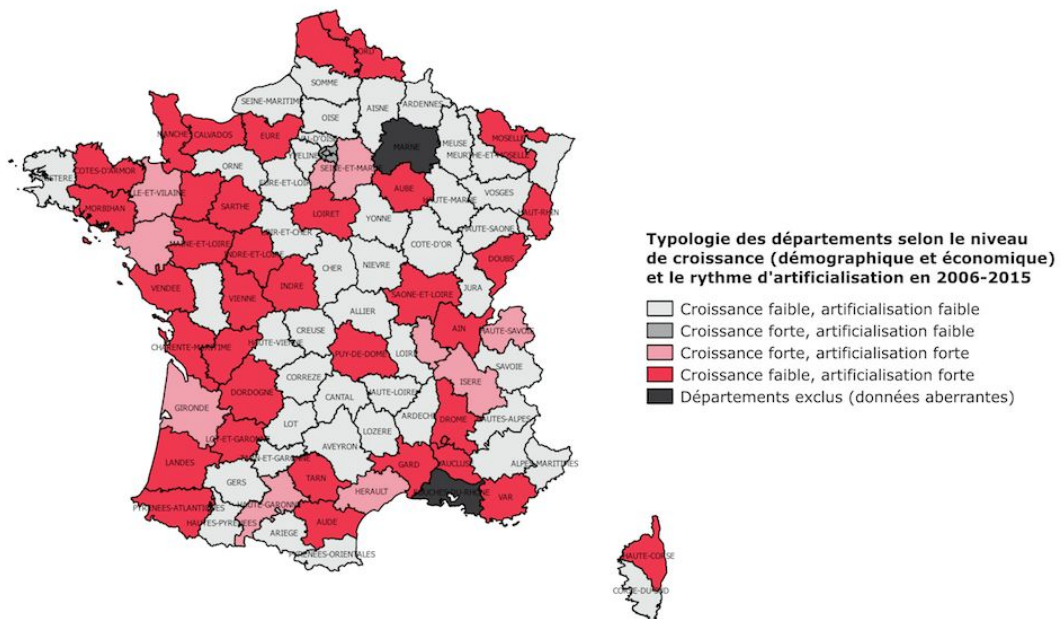
CONTRIBUTION SUR LE PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) Samedi 1er juin 2019

L'analyse du projet PAPI proposé à la consultation conduit notre association à émettre **des réserves importantes** concernant la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (axe 4).

Nous regrettons **l'absence dans ce projet d'une réflexion aboutie sur l'artificialisation des sols, l'étalement urbain et les actions à mener pour y faire face.**

A ce sujet, ce qu'on peut lire dans la Note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, page 10 : « *la limitation des surfaces imperméabilisées autour des captages* », montre que cette question de lutte contre l'artificialisation des sols semble se limiter à la réflexion (au demeurant importante) de la protection des captages.

Le projet conforte par ailleurs le SCOT : « Des orientations favorables dans le SCoT de la région troyenne, à conforter dans le futur SCoT des Territoires de l'Aube en cours d'élaboration » alors que **celui-ci n'a pas permis de limiter l'artificialisation des sols qui reste extrêmement forte dans notre département** (cf. carte ci-dessous).



Auteur : Alice Colsaet (Iddri/CIREd). Sources : enquête Teruti-Lucas (artificialisation), Insee (démographie) Eurostat (PIB). Catégorisation réalisée avec la méthode des clusters à partir de ces trois variables.

Nous demandons que ce PAPI affiche une ambition plus forte en intégrant les objectifs suivant :

2. Contribution au PAPI -



- **Limiter, autant que faire se peut, l'artificialisation des sols** lors des programmes de rénovation urbaine ou lors des projets d'aménagement qu'ils soient commerciaux, industriels ou résidentiels.
- **Limiter l'étalement urbain** en promouvant **une politique de densification de l'espace, de reconquête des friches...**

Pour se faire, **notre association demande l'ajout au sein des fiches actions de trois fiches** visant à :

- Sensibiliser les acteurs du territoire à la problématique de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols ;
- Inciter les acteurs du territoire à densifier le tissu urbain afin de limiter l'étalement ;
- Favoriser les techniques permettant l'infiltration des eaux de pluies lors des opérations de rénovation urbaine et les nouveaux projets d'aménagement.

P. HOUPLON (Président d'Aube-Durable)



Association Aube-Durable
41, rue Jaillant Deschainest
10 000 Troyes
Mail : bureau@aubе-durable.fr



[/laubedurable/](https://www.facebook.com/laubedurable/)



www.aube-durable.fr